



BULLETIN 2022 - N° 28

Missing Children Europe a 20 ans



Missing Children Europe est la Fédération européenne pour les enfants disparus et exploités sexuellement, à laquelle a adhéré l'APEV dès sa création en 2001.

Fondée par 3 associations belge, italienne et française, MCE compte aujourd'hui 32 Organisations représentant 27 pays européens qui se sont unis pour la prévention, la protection et le soutien des enfants disparus ou sexuellement agressés, et pour le soutien de leurs familles. 23 organisations gèrent le numéro européen 116000 pour les enfants disparus.

Le 14 novembre 2022, l'Assemblée Générale a réuni à Bruxelles les dirigeants des organisations adhérentes. L'APEV était représentée par son Président, Alain Boulay.

Un hommage particulier a été rendu à Marina Lypovetska, Présidente de l'Association Ukrainienne "Magnolia", pour ses actions depuis le début de la guerre qui frappe son pays



La présidente de MCE, Anna Maria Corazza Bildt, devant leurs Majestés la reine Paola, la reine Mathilde et le roi Albert II

Une pensée pour Lola et pour Vanessa

Comme tous les français, nous avons été saisis à la pensée de ce qu'ont subi Lola et Vanessa à quelques semaines d'intervalle. Il n'y a pas de mots pour traduire l'horreur de ces crimes. A travers eux se dessine douloureusement l'image de tous les crimes dont ont été victimes nos enfants.

Nous assurons leurs parents de notre profonde compassion, de notre soutien inconditionnel et de notre entière disponibilité à leur égard.

En espérant que notre aide pourra leur apporter un peu de paix et de sérénité dans le drame qu'ils vivent aujourd'hui.

Cellule judiciaire « Cold case » à Nanterre

Réclamé depuis longtemps par les familles de victimes, un pôle entièrement consacré aux crimes en série et aux affaires non élucidées a été installé le 1er mars 2022 à Nanterre, près la cour d'appel de Versailles.

Créé par la loi « *renforçant la confiance dans l'institution judiciaire* », ce pôle national était une des mesures prioritaires du rapport remis par le Procureur Général Jacques Dalles au Garde des Sceaux. Il sera composé dans un premier temps de trois juges d'instruction, d'un procureur adjoint, de trois greffiers et deux juristes assistants.

On dénombre aujourd'hui en France 173 crimes non élucidés pour lesquels la justice est saisie et 68 procédures de crimes en série. Soit au total 241 dossiers dont certains très anciens.

Le temps qui passe est le pire ennemi de l'élucidation d'une affaire, parce que parfois les témoins vont vivre ailleurs, parce que la mémoire s'estompe et pour mille autres raisons. La résolution de ces cold-cases n'est possible que grâce à l'opiniâtreté d'un enquêteur ou d'un magistrat, mais surtout aussi grâce à la coordination entre les différents services. Sans ce travail de connexion entre les différentes affaires, sans analyse du mode opératoire de l'auteur, on ne parvient pas à résoudre les affaires anciennes. Ce pôle doit permettre à ces dossiers de rester vivants judiciairement et d'offrir une réponse aux victimes.

L'APEV, en contact avec le ministère de l'Intérieur, a rapidement signalé à ce pôle tous les dossiers concernant les familles de l'association concernées. Certains seront pris en charge dans l'espoir d'une résolution.

---oOo---

L'annonce du deuil

Si le deuil est un processus naturel bien connu des psychiatres, de nombreux facteurs peuvent en compliquer la résolution. Parmi eux, les circonstances du décès, notamment sa soudaineté et sa violence. Dans ce contexte, les modalités de l'annonce du décès peuvent jouer un rôle crucial sur l'évolution du deuil, particulièrement dans un contexte judiciaire.

Or, il n'existe en France aucun texte régulant les modalités d'annonce d'un décès, laissant, le champ libre au développement de pratiques empiriques.

Face à ce constat, durant de nombreux mois, la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), a recueilli les témoignages de nombreuses victimes, d'associations de victimes et d'aide aux victimes, ainsi que de professionnels en contact avec les familles éprouvées par le décès de leur proche. L'APEV a communiqué l'étude faite sur ce sujet auprès des familles de l'association, et les mesures qu'elle avait proposées à l'époque.

Quelles sont les autorités chargées de l'annonce ? Selon quelles modalités ? Comment informer les proches d'une autopsie judiciaire ? A quel moment faire appel aux associations d'aide aux victimes ? Autant de questions auxquelles le rapport « Comment améliorer l'annonce des décès ? », remis au Ministère de la Justice le 25 octobre 2019, a essayé de répondre.

En partenariat avec le centre national de ressources et de résilience (CN2R) et la fédération France Victimes, un colloque a été organisé le 2 décembre 2022, pour présenter les 18 recommandations issues de ce rapport, et tout particulièrement la circulaire relative à l'annonce de décès.

En introduction, le Ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti, a affirmé que la victime devait rester au centre de la procédure judiciaire. Dont acte !

Le Président de l'APEV, Alain Boulay, et son épouse, ainsi qu'Annie Ghuysen, ont pu participer à cette journée, riche en enseignements.

Comme toutes les associations de victimes présentes, l'APEV restera attentive à la mise en œuvre concrète de ces mesures.

La Gendarmerie rend hommage à Delphine



Émouvante cérémonie en hommage à Delphine dont le nom a été donné à une salle de la Section de Recherches de la Gendarmerie de Caen.



A l'invitation du Colonel Bruno Langlois, le lundi 17 octobre 2022, nous avons retrouvé plusieurs anciens de la SR qui avaient participé à l'enquête pour découvrir l'assassin de Delphine, disparue en août 1988 soit depuis 34 ans, et les actuels membres de la SR.

Le Colonel Langlois a rendu hommage aux enquêteurs et rappelé notre combat au sein de l'APEV.

Après lui, le Colonel Alain Thureau, directeur de l'enquête maintenant à la retraite, a résumé en quelques mots les 2 années d'enquête qui ont conduit à l'arrestation et à la condamnation de l'assassin de Delphine.

Émotion partagée à la lecture du mot de Madame Barbaud, juge d'instruction à l'époque, qui n'a pu se joindre à nous. En des termes choisis, elle a adressé des remerciements aux enquêteurs de la S.R. et a décrit les relations que nous avons tissées, relations empreintes de respect et d'humanité.

Nous avons pu ensuite nous exprimer pour retracer brièvement la vie de Delphine qui aurait 44 ans aujourd'hui, mettant en exergue les qualités humaines déployées tout au long de l'enquête par les magistrats et les Gendarmes. Avec une pensée pour le Procureur et les deux juges d'instruction qui se sont succédé, et pour les gendarmes messieurs Benis, Dachnenbergen et Cousin trop tôt disparus.

Nous remercions très sincèrement la Gendarmerie pour ce geste hautement symbolique, et le Colonel Thureau pour son engagement lors de l'enquête qu'il a dirigée, et son implication au sein du groupe des vétérans de l'APEV qu'il a rejoint lors de sa retraite.

Alain et Marie-José Boulay

---oOo---

L'APEV auprès des professionnels de la Justice

Depuis sa création, l'APEV intervient lors des sessions de formation auprès des professionnels de la Justice, magistrats, policiers et gendarmes afin de présenter les actions de l'association et expliquer l'attente des victimes.

Les séances de formation prévues aux centres de la Police Nationale de Rennes et de Lyon, et celle auprès des étudiants de la faculté de Lyon ont malheureusement été annulées depuis le début de la pandémie.

Durant les périodes de non confinement, l'APEV, par l'intermédiaire de son président, a participé régulièrement au Palais de Justice de Paris aux séances de la Commission Pluridisciplinaire des Mesures de Sécurité qui doit émettre un avis sur les demandes de libération conditionnelle des détenus purgeant une peine supérieure à 15 ans, et sur les aménagements de peines des détenus pour actes de terrorisme.

---oOo---

Françoise Rudetzki nous a quittés

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de notre grande amie Françoise Rudetzki. Françoise a créé SOS Attentat, la première association regroupant les victimes d'actes de terrorisme.

Françoise Rudetzki a beaucoup œuvré pour le droit des victimes, de toutes les victimes. Elle est à l'origine de la création du Fonds de Garantie pour l'indemnisation des victimes.

L'APEV est fière d'avoir pu travailler avec elle pendant plus de 30 ans.

---oOo---

Assemblée Générale de l'APEV

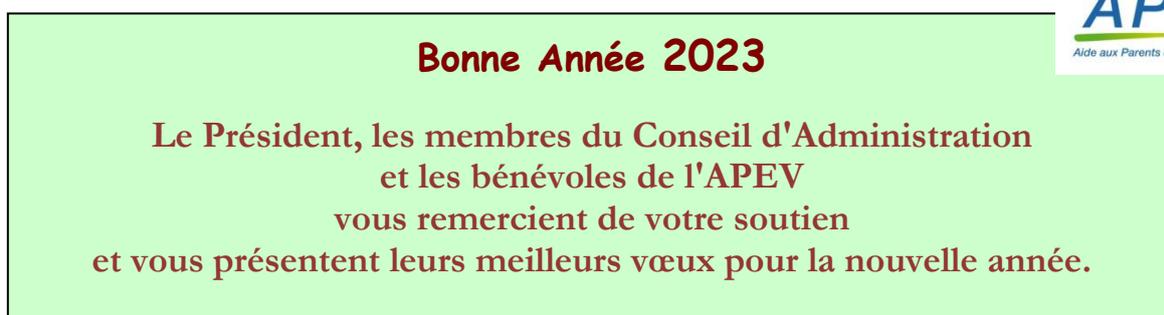
L'Assemblée Générale annuelle de l'APEV a été tenue, cette année encore, par internet entre les membres du Conseil d'Administration, en mai 2022, dans l'attente d'un assouplissement des contraintes liées à la situation sanitaire.

Malgré la baisse des subventions reçues, il a été acté par le trésorier, un résultat légèrement bénéficiaire.

De nombreuses actions ont malheureusement dû être annulées. La priorité étant l'aide directe aux familles qui n'ont pas cessé de faire appel à nous.

Nous avons bien conscience du côté frustrant que cela a représenté pour les familles qui recherchent dans l'association un peu de chaleur humaine. Nous espérons tous que cette situation va s'améliorer.

---oOo---



Vous pouvez adresser vos dons à l'APEV. Un reçu fiscal sera envoyé en début d'année.

En France, l'APEV est membre du COFRADE, et travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes de la fédération **France-Victimes**, avec le 116000 Enfants disparus et plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée.



A l'étranger, l'APEV est en contact en Europe avec les associations membres de la Fédération européenne **Missing Children Europe**, et au Canada avec l'association **Enfant Retour Québec**.



Vous pouvez être tenus informés des actions de l'APEV sur notre site internet, et grâce à notre **lettre d'information** adressée par mail (inscription sur le site www.apev.org).

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

3, rue Edouard Branly – 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 46 48 35 94 contact@apev.org

www.apev.org